



Commission d'examen des plaintes
concernant la police militaire
du Canada

Military Police
Complaints Commission
of Canada

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada

**État des résultats prospectif (non audité) pour
l'exercice terminé le 31 mars 2025**

This document is also available in English under the title:
Future-Oriented Statement of Operations (Unaudited) for the year ending
March 31, 2025

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada
270 rue Albert, 10e étage
Ottawa, ON, K1P 5G8
Courriel : commission@mpcc-cppm.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Commission
d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada, 2025.

Date de publication : juin 2025

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre
permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit
à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La
reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la
permission de la Commission d'examen des plaintes concernant la police
militaire du Canada.

N° de catalogue DP2-16F-PDF
ISSN 3111-0843

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada

État des résultats prospectif (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Charges		
Surveillance indépendante de la police militaire	3 819 436	3 770 938
Services internes	2 659 429	2 447 089
Total des charges	6 478 865	6 218 027
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	6 478 865	6 218 027

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2024-2025 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2024 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2025-2026.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2024.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2024-2025 et pour 2025-2026, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (CPPM) a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, la CPPM ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2024-2025 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

4. Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	6 478 865	6 218 028
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(363 008)	(364 646)
Amortissement des immobilisations corporelles	(169 420)	(45 425)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	93 652	(9 610)
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(438 776)	(419 681)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	20 929	47 000
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	20 929	47 000
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	6 061 018	5 845 347

b) Autorisations fournies/demandées (en dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Autorisations fournies/demandées :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	5 575 857	5 307 976
Montant des postes législatifs	485 012	537 371
Autorisations fournies/demandées totales	6 060 869	5 845 347
Moins : autorisations inutilisées estimées et autres rajustements	(149)	0
Autorisations fournies/demandées prévues pour être utilisées	6 061 018	5 845 347